

Index DE L'EGALITE HOMMES/FEMMES 2019

PERIODE DE REFERENCE : 01/01/2019 - 31/12/2019

Paris&Co publie son INDEX 2019

Le Gouvernement a fait de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes l'une de ses principales priorités. Cet engagement s'est notamment traduit par un renforcement des obligations légales engageant les entreprises dans ce domaine. Dans ce contexte, un nouveau dispositif a été défini visant à supprimer les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes dans l'entreprise, aux termes duquel les entreprises françaises de plus de cinquante salariées s'évaluent chaque année par un Index Egalité Femmes Hommes. Bâti autour de cinq indicateurs calculés sur un total de 100 points, l'Index mesure différentes données en matière d'égalité professionnelle :

Indicateurs	Pour les entreprises de + de 250 salariés	Pour les entreprises entre 50 et 250 salariés
Indicateur d'écart de rémunération annuelle brute moyenne par EQTP	40 points	40 points
Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles	20 points	35 points
Ecart de répartition de promotion	15 points	-
Pourcentage des salariées augmentées à leur retour d'un congé maternité	15 points	15 points
Nombre de femmes et d'hommes dans les 10 plus hautes rémunérations	10 points	10 points

En deçà d'un seuil de 75 points sur 100, l'entreprise est dans l'obligation de définir et mettre en œuvre des mesures correctives, dans un délai de trois ans. Dans le cas contraire, elles seront sanctionnées financièrement jusqu'à 1% de leur masse salariale.

Paris&Co a fait le choix en 2019 de signer avec son Comité Social et Economique un accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. La mise en œuvre de cet accord témoigne de l'engagement de Paris&Co à mener une réelle politique d'égalité professionnelle. Convaincus que la mixité et la diversité constituent de véritables facteurs d'efficacité, de modernité et d'innovation dans l'Association, nous visons à donner à chacun des chances équitables de recrutement, d'évolution de carrière, de parité de traitement, de formation, de conditions de travail, de déroulement de carrière, de promotion et de rémunération. Aujourd'hui, la publication de notre INDEX ne fait que réaffirmer notre engagement sur l'égalité professionnelle des hommes et des femmes et poursuivre ce travail d'atteindre l'objectif d'égalité salariale à poste, ancienneté et compétences comparables.

Indicateurs	Note obtenue
Indicateur d'écart de rémunération annuelle brute moyenne par EQTP	33/40
Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles	35/35
Pourcentage des salariées augmentées à leur retour d'un congé maternité	15/15
Nombre de femmes et d'hommes dans les 10 plus hautes rémunérations	10/10
<i>Note globale</i>	93/100